

PAR COURRIEL

Le 2 novembre 2020

N/Réf. : ACC-3750

Objet : Réponse à votre demande d'accès en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après la « *Loi sur l'accès* »)

La présente est en réponse à votre demande d'accès à l'information reçue par courriel le 7 octobre 2020 par laquelle vous demandez à obtenir :

« En vertu des articles 9 et 83 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, je désire recevoir:

Tout guide, norme, politique, orientation, document d'informations, document de formation, document d'analyse, procédure, ligne directrice ou autres documents de même nature concernant le capacitisme ou le validisme. »

Après analyse et vérifications de votre demande, nous vous référons à une publication de la Commission intitulée *Rapport de suivi de l'exercice de sensibilisation sur l'accessibilité des commerces au Québec*¹.

¹ <https://www.cdpcj.qc.ca/fr/publications/rapport-de-suivi-de-laexerci> aux pages 19 et 20.

Le 2 novembre 2020

ACC-3750

/2

En terminant, veuillez trouver ci-joint l'avis de recours en révision prévu à la *Loi sur l'accès*.

Veuillez agréer, [REDACTED] l'expression de nos sentiments distingués.



Jean-François Trudel
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

JFT/np

p. j.